



Communiqué de Tony Di Martino, maire de Bagnolet

Bagnolet, le 9 août 2019

C'est avec stupéfaction que Monsieur Tony DI MARTINO, Maire de Bagnolet, et la Municipalité ont constaté l'abattage d'un arbre Avenue Gambetta dans le cadre des travaux relatifs à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Benoit Hure.

La Ville n'avait déjà pas été informée d'une première intervention, en début de semaine, sur un arbre situé avenue Gambetta. Il s'agissait d'une opération d'élagage massif afin d'éviter toute mise en danger d'autrui du fait de sa grande proximité avec les constructions nouvelles. Cette opération a été menée sous l'égide du département de la Seine-Saint-Denis et de SEQUANO Aménagement.

Dès mardi, le cabinet du Maire s'adressait à la Société d'Économie Mixte (SEM) SEQUANO, concessionnaire de la ZAC, afin de lui rappeler son devoir d'information de la municipalité concernant les interventions et travaux relevant du domaine public. Une information préalable de la Ville est en effet requise avant toute intervention sur le patrimoine arboré présent sur le territoire municipal, qu'il soit propriété de la Ville ou non.

Or, l'arbre a purement et simplement été abattu dans la journée du 8 août sans que la Ville n'ait été informée, sans qu'aucun avis de la municipalité n'ait été sollicité.

Une telle intervention est inacceptable.

Ce jour, Monsieur le Maire écrit à Monsieur Michel FOURCADE, Président de la société SEQUANO et à Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, afin d'exiger qu'au moins deux nouveaux arbres de même nature et de même calibre soient replantés sans délai sur le territoire communal.

« Les arbres sont les témoins immobiles et immuables de l'évolution de nos vies et de nos villes. Ils constituent le poumon de notre Ville. Jamais ils ne doivent être sacrifiés sur l'hôtel d'un développement urbain outrancier et peu regardant du cadre de vie des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

C'est aussi le sens du moratoire concernant les projets immobiliers décidé en Janvier 2018. C'est l'exigence que nous nous appliquons et à laquelle nous veillons chaque jour. »

Tony DI MARTINO, Maire de Bagnolet

Email adressé par la ville de Bagnolet à SEQUANO le 8 août 2019

Bonjour,

Je reviens vers vous suite à notre échange téléphonique de ce lundi à propos de l'élagage de l'arbre situé Avenue Gambetta dans le cadre des travaux actuellement en cours à Bagnolet, sur la ZAC Benoit Hûre.

En effet, nous avons pu constater de visu qu'il s'agit d'un élagage prononcé en raison de la proximité des constructions nouvelles.

Comme indiqué de vive voix Lundi, il n'est pas possible que la Ville ne bénéficie pas d'une information préalable pour chacune des interventions concernant des éléments de patrimoine arboré ou naturel présent sur le territoire communal, qu'il s'agisse d'un patrimoine propriété de la Ville ou non.

Ainsi, à l'avenir, nous vous prions de veiller à, systématique, pour ce type d'intervention, nous informer avant leur réalisation.

Cordialement,

Réponse de SEQUANO le 8 août 2019

Bonjour Monsieur,

Comme indiqué par téléphone lundi, nous vous confirmons à nouveau que cette intervention pour élagage n'était pas connue de Séquano.

Comme expliqué, nous étions en attente de la date d'intervention de la part du département pour l'élagage de ces arbres, situés sur une voie départementale.

Nous sommes navrée que cela se soit fait sans que la ville soit mise au courant.

Sachez que nous déplorons la situation, alors que nous faisons tout pour communiquer avec les services de la ville sur ces sujets.

Cordialement,